

GENEVIÈVE PAQUET

Avocate

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Laval, Québec, H7P 2P2

Téléphone : 514-972-8275 / Télécopieur : 514-352-6796

Courriel : genevieve.paquet.1@umontreal.ca

Par courriel

Le 12 décembre 2007

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie

800, Place Victoria, bureau 255

Montréal, Québec

H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017 / **R-3648-2007** / Commentaires du GRAME sur la demande d'intervention

Chère consoeur,

En réponse aux commentaires du Distributeur présentés le 5 décembre 2007 et portant sur les demandes d'intervention, le GRAME émet les commentaires suivants.

En premier lieu, le GRAME n'est pas de l'avis du Distributeur lorsqu'il énonce, en page 2 : « *Le Distributeur est d'avis que des regroupements seraient souhaitables : d'une part, les intervenants représentant les petits consommateurs et, d'autre part, les groupes environnementaux.* ». Bien que les intervenants représentant des groupes environnementaux aient plusieurs intérêts communs, certains des sujets évalués par le GRAME sont distincts de ceux annoncés par les autres groupes environnementaux. Également, la diversité d'opinions est importante et pertinente à un débat visant à éclairer la Régie dans le cadre de la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur.

À l'égard des remarques du Distributeur à l'effet que le GRAME désire « *traiter de tous les sujets possibles reliés à la demande du Distributeur* », le GRAME souhaite préciser qu'il ne souhaite pas aborder tous les sujets possibles, mais plutôt ceux indiqués dans sa demande d'intervention datée du 27 novembre 2007. Quant à l'étude de certains sujets proposés par le GRAME, identifiés par le Distributeur comme étant de nature « *prématurée* » ou dépassant « *largement* » le cadre de la présente demande, en plus de ne pas être adressés à la « *bonne tribune* », le GRAME reproduit ci-dessous la portée de son analyse déjà présentée dans sa demande d'intervention.

Concernant l'efficacité énergétique :

« **12-** Nous désirons nous assurer que le plan d'approvisionnement tiendra compte des modifications au contexte énergétique actuel, de même qu'aux modifications amenées par la *Loi concernant la mise en oeuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2006, c.46* et qu'il soit conçu de manière à faciliter l'atteinte des objectifs environnementaux tout en optimisant les retombées économiques et sociales.

L'évaluation de la demande et l'impact du PGEÉ sur celle-ci doivent être notamment considérées »(R-3648-2007, Demande d'intervention du GRAME, paragraphe 12, 27 novembre 2007);

Concernant les sources d'énergie renouvelables :

« **13-** Le GRAME désire évaluer, au-delà de l'adoption de critères environnementaux dans les appels d'offres, les autres outils disponibles permettant de maximiser la part d'énergies renouvelables dans les futurs approvisionnements et les revenus découlant du programme fédéral ÉcoÉNERGIE versés aux fournisseurs d'énergie éolienne. »(R-3648-2007, Demande d'intervention du GRAME, paragraphe 13, 27 novembre 2007);

Concernant la micro production :

« **14-** Le GRAME souhaite aussi discuter des possibilités que possède la micro production de fournir une électricité de sources renouvelables dans le cadre d'un programme d'achat d'électricité (approuvé par la Régie) sans être soumis à la procédure d'appel d'offres. »(R-3648-2007, Demande d'intervention du GRAME, paragraphe 14, 27 novembre 2007);

Concernant l'éventuel appel d'offres de 500MW :

« **15-** Le GRAME souhaite également discuter des appels d'offres en voie d'être lancés, notamment du lancement de l'appel d'offres de 500 MW qui s'adressera aux projets éoliens développés par les municipalités et les communautés autochtones. »(R-3648-2007, Demande d'intervention du GRAME, paragraphe 15, 27 novembre 2007);

Concernant les groupes électrogènes de secours :

« **16-** Le GRAME souhaite analyser et discuter de la pertinence de conserver, dans le but de satisfaire les besoins en pointe, l'option de gestion de la consommation « groupes électrogène de secours » En effet, le GRAME s'est positionné à cet égard au dossier R-3603-2006 et entend poursuivre son analyse au présent dossier. »(R-3648-2007, Demande d'intervention du GRAME, paragraphe 16, 27 novembre 2007);

Le GRAME considère ces sujets, ainsi que ceux annoncés dans sa demande d'intervention datée du 27 novembre 2007, comme étant de nature à pouvoir éclairer la Régie dans le cadre de la présente demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2008-2017 du Distributeur mais se conformera à la décision de la Régie à cet égard.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.



Geneviève Paquet

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

cc. Me Yves Fréchette

cc. Les intervenants